



Conseil de développement
de la région d'Angers

La société civile, force de propositions

Annexes à la contribution

Gouvernance générale du Projet de territoire et politiques culturelles et sportives

Une nécessaire coopération pour articuler intérêt communautaire
et intérêt communal



Conseil de développement
de la région d'Angers

La société civile, force de propositions

GOUVERNANCE GÉNÉRALE DU PROJET DE TERRITOIRE
ET POLITIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

Une nécessaire coopération pour articuler intérêt communautaire et intérêt communal

OCTOBRE 2016

Octobre 2016

Sommaire

Annexe 1 – Composition de la commission (p. 3)

Annexe 2 – Méthodologie / Intervenants (p.4)

Annexe 3 – Contribution des membres du Conseil de développement (p.6)

Annexe 4 - Cartographie (p.8)

Annexe 5 - Bibliographie (p.9)

Composition de la commission 'Projet de territoire & gouvernance territoriale'

Alain LÉBOUC

Président du Conseil de développement

Béatrice PLOTTU

Présidente de la commission 'Projet de territoire & Gouvernance', Agrocampus Ouest

Alain BOURGEOIS

Animateur de la commission 'Projet de territoire & Gouvernance', UATL

Jean-François CAILLAT

Comité d'animation – CHU

Jean-Paul FRADIN

Comité d'animation – Personne qualifiée

Martine LONG

Comité d'animation – Université d'Angers

Louis-Marie RIVIERE

Comité d'animation – Membre de droit

Alain AVRIL/Dominique RIGAUT

CFTC

Didier BOOS

Membre associé

Philippe CHALOPIN

Personne qualifiée

Marc CHAPEAU

Membre associé

Daniel CHERET

Membre associé

Elisabeth DREYFUS

Personne qualifiée

Jean-François FREMONT

CDOS 49

Bernard GLACIAL

Association départementale Boule de fort

Annie GASNIER

Club de la Presse

Nicole LE CORRE

CIDFF

Joseph LEROYER

Association Camp de César

Robert LE VESSEL

Membre associé

Alain MERLAUD

COBATY Anjou

Michel PINEAU

PEEP

Jean PRESSELIN

Jardin de Cocagne

Alain RABEAU

Personne qualifiée

Jean-Yves THENIER

Asso Dvt et Aide sans frontière Andard-Brain

Jean-Charles TURC

Cap Handiforum

Marie-France TURCANT

Association Petite Enfance

Annexe 2

Méthodologie / Intervenants

- Saisine d'Angers Loire Métropole

Cette contribution répond au 2^{ème} volet de la saisine d'Angers Loire Métropole :

- **'l'intérêt communautaire' des compétences obligatoires** que les communes devront transférer à la Communauté Urbaine dans les 2 ans à venir et en particulier celles portant sur « la construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire ».

Il est demandé au Conseil de développement d'apporter le regard de la société civile organisée sur le « bon niveau » d'exercice des compétences culture et sport, de proposer des « critères » complémentaires aux critères techniques et politiques, pour distinguer ce qui relève de l'intérêt communal et ce qui relève de l'intérêt communautaire.

- **les modalités de 'gouvernance'** des politiques publiques sur le territoire de la Communauté urbaine, permettant de garantir aux citoyens le maintien voire l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services publics – qu'ils soient décidés et/ou mis en œuvre/gérés par la Communauté urbaine ou par les communes.

Il est demandé au Conseil de développement d'apporter le regard de la société civile organisée sur les adaptations à apporter aux modalités de gouvernance des politiques publiques locales afin d'assurer aux citoyens, réactivité et proximité sur les services essentiels, même s'ils sont décidés et gérés au niveau intercommunal (proximité géographique du service et proximité institutionnelle des acteurs décideurs et gestionnaires). Par cette contribution comme toutes les autres, depuis sa création, le Conseil de développement contribuera également à l'appropriation de l'intercommunalité et des politiques publiques menées à cette échelle et à la mobilisation des acteurs pour une bonne gouvernance territoriale.

- Méthodologie

La commission, constituée d'une vingtaine de membres, a choisi d'avoir une approche par le projet politique du territoire en matière culturelle et sportive. C'est à dire que pour se prononcer sur la définition d'un intérêt communautaire en matière culturelle et sportive à l'horizon 2018, il faut nécessairement définir auparavant les enjeux de cet intérêt mais également savoir où placer le curseur entre ce qui doit rester aux communes et ce qui relève de l'ambition communautaire.

La commission a choisi de traiter ensemble la culture et le sport puisqu'ils ont en commun d'être des activités à la fois ludiques, permettant un accomplissement personnel et souvent collectif, et créatrices de liens – avec un rôle central des associations, contribuant à la réputation du territoire.

Elle a basé ses réflexions sur 3 fonctions qu'ont la culture et le sport sur le territoire :

- la fonction 'bien vivre' avec une connotation de proximité et de création de lien social
- la fonction 'entreprenant', à savoir la capacité d'entreprendre des acteurs sur le territoire (association, élus, ...)
- la fonction 'attractivité'.

- **Intervenants**

Après avoir rencontré Roselyne BIENVENU, Vice-présidente d'Angers Loire Métropole, la commission a recueilli des témoignages de différents acteurs :

- . Damien CHRISTIANY – Consultant sur les questions d'intercommunalité et de stratégies territoriales
- . Gabriel VITRE – Directeur du Conseil de développement de Nantes Métropole
- . Paul CLOUTOUR – Directeur de la mission Dialogue citoyen à Nantes Métropole (jusqu'à décembre 2015)
- . Philippe DARGIROLLE – Directeur du service des Sports du Grand Nancy
- . Elise RENAUD – Directrice du service des Bâtiments du Grand Dijon

La commission a également rencontré des associations culturelles et familiales, de loisirs :

- . Collectif BLAST – Art Plastique
- . EPCC Anjou Théâtre – Organisatrice du Festival d'Anjou, animation des activités théâtrales au Château du Plessis-Macé, ...
- . Familles rurales – Activités socio-culturelles
- . CEMEA - Préparation BAFA et BAFD
- . SAAS – Groupement de compagnies de théâtre professionnelles
- . Cinéma Parlant – Education à l'image
- . Collectif Intérieur Moquette : artistes professionnels et amateurs
- . La rue du Milieu – Arts de la rue
- . Espérance 49 : activités sportives et culturelles pour personnes avec un handicap
- . Jazz pour tous – Organisatrice de concerts et festivals

Elle a bénéficié, par ailleurs, de l'apport d'Elodie GALLAIS, stagiaire en Master 2 Droit des interventions publiques, à l'Université d'Angers :

- . un sondage sur la gouvernance auprès des agents des collectivités et des élus sur la période du 8 au 31 juillet 2015 ;
- . un mémoire 'Refonder la gouvernance à l'aube d'une transformation en communauté urbaine – L'exemple d'Angers Loire Métropole' (septembre 2015) – Disponible sur demande au secrétariat du Conseil de développement.

Contribution des membres du Conseil de développement



SEPT. 2016

CONTRIBUTION DE L'UNION DEPARTEMENTALE CFDT MAINE ET LOIRE AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION GOUVERNANCE DU TERRITOIRE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT : GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE SOLIDARITE DU TERRITOIRE

PRÉAMBULE

La solidarité est assurée par des acteurs publics ou privés et des sources de financement très nombreuses.

Les politiques de solidarité prennent des formes multiples et sont souvent illisibles pour leurs usagers et les acteurs eux-mêmes. Il est difficile d'identifier les responsables, de trouver les bons interlocuteurs et parfois des concurrences entre structures se créent.

Dans un moment où la pauvreté augmente et prend des formes complexes, il y a nécessité de donner de la lisibilité et de la cohérence aux politiques de solidarité.

Les contraintes budgétaires que le territoire affronte rendent d'autant plus indispensable l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des moyens affectés à ces politiques.

La dilution et l'éparpillement des moyens ne sont plus possibles. Le défi qui se pose collectivement est celui de la coordination et de la mutualisation.

Le territoire est le lieu de l'opérationnalité où sont mises en œuvre concrètement les politiques de solidarité.

Sur le terrain, il faut se donner les moyens d'agir plus efficacement et plus rapidement.

Une phase d'état des lieux est sans doute nécessaire pour dresser un inventaire précis des politiques publiques et des acteurs qui concourent à la solidarité sur le territoire.

LES PROPOSITIONS DE LA CFDT

La question de la solidarité est transversale et ne relève pas du seul champ du ministère en charge de la cohésion sociale.

Le CNLE (Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et les Exclusions sociales) incarne cette transversalité

La CFDT propose :

- **La mise en place d'une gouvernance territoriale**

A ce jour, il n'existe pas de coordination officielle et structurée de l'ensemble des acteurs locaux engagés dans des politiques de solidarité (CCAS, associations, Etat...)

Il faut se doter de méthodes de travail et de lieux d'échanges pour formaliser les coopérations entre l'ensemble des acteurs.

Cela permettra d'adapter les stratégies nationales au niveau du territoire et de préparer l'avenir.

- **La mise en place de Centres intercommunaux d'Action Sociale**

Ces CIAS seront chargés de réaliser un diagnostic territorial partagé des problèmes sociaux et de définir une stratégie territoriale et des objectifs communs qui prennent en compte les orientations nationales et qui s'inscrivent dans les besoins locaux. Ils devront permettre d'effectuer une répartition des rôles entre les acteurs et amener une clarification des compétences entre les acteurs institutionnels (État, collectivités locales)

- **La mise en place de guichets uniques :**

Les politiques de solidarité renvoient à des politiques publiques diverses (action sociale et santé, politique de la ville, enfance, logement...) qui elles-mêmes sont portées par des échelons institutionnels multiples.

État, Régions, Départements, Communes interviennent.

Il faut donc un chef de fil clairement identifié, doté de pouvoirs et en capacité de rendre des arbitrages. C'est là l'enjeu d'une nouvelle étape de décentralisation.

L'objectif est de définir un interlocuteur institutionnel unique pour l'ensemble des acteurs du territoire.

En effet, bien souvent, il faut multiplier les contacts et les dossiers, ce qui fait perdre un temps précieux aux usagers et aux acteurs. Il convient donc de développer les guichets uniques qui servent d'accueil et d'aiguillage.

Cartographie

Angers Loire Métropole



Source : Angers Loire Métropole

Bibliographie

Projet de territoire 2016-2030 d'Angers Loire Métropole

http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/projet_agglo_50p_bd_double-13_07_16.pdf

Angers Sport 2020... – Axes / Orientations / Actions – Perspectives pour le développement du sport à Angers

http://www.angers.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/brochure_angers_sport_2020_01.pdf

L'intercommunalité culturelles : un état des lieux – Culture études – Délégation au développement et aux affaires internationales (2008)

<http://www2.culture.gouv.fr/deps/fr/2008-5interco.pdf>

L'intérêt communautaire défini par les communautés issues de fusion – Exemples de rédaction sélectionnés parmi 50 statuts – Mairie Conseils (octobre 2013)

<http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCPublication/Publication&cid=1250266240274>

Du District à la Communauté urbaine - Grand Dijon (octobre 2014)

http://www.grand-dijon.fr/onlinemedias/Upload/GrandDijon_35_Supp_Intercommunalite.pdf



Conseil de développement
de la région d'Angers

La société civile, force de propositions

83, rue du Mail – 49100 ANGERS

Tel : 02 41 05 51 81

Mel : conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

Site Internet : www.conseil-dev-loire.angers.fr